



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et des Collectivités Locales
Bureau du conseil et du contrôle de légalité**

Benjamin MARTIN

Troyes, le 26 octobre 2020

Adjoint à la cheffe du bureau du conseil et du contrôle de
légalité

Tél : 03 25 42 35 64

Mél : benjamin.martin@aube.gouv.fr

**Procès verbal de la réunion d'installation de la
commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)
vendredi 23 octobre 2020 – 16 h 30**

Formation restreinte (15) – (14 en 2014) :

- 11 membres au titre des collèges des communes (9 en 2014),
- 3 membres au titre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (4 en 2014),
- 1 membre au titre des syndicats mixtes et autres syndicats de communes (1 en 2014).

1 - Élections des 15 membres de la formation restreinte :

Conformément aux dispositions de l'article R.5211-30 du code général des collectivités territoriales, la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aube est constituée, dans sa formation restreinte, de 15 sièges répartis comme suit :

- 11 sièges attribués : aux membres élus au sein des 3 collèges des communes, dont 2¹ aux membres représentant les communes de moins de 2 000 habitants (collèges 2 et 3)
- 3 sièges attribués : aux membres élus au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- 1 siège attribué : aux membres du collège des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes

1) Élection des représentants du collège des communes (11 sièges)

Olivier GIRARDIN,
Philippe ETCHETO (commune de moins de 2 000 habitants),
Denis ANDRY (commune de moins de 2 000 habitants),
Valérie BAZIN-MALGRAS,
Jacques BEAUJEAN,

1 (*) communes de moins de 2 000 habitants (12 des 21 représentants des communes concernent des communes de moins de 2 000 habitants)

Marielle CHEVALIER,
Bernard DE LA HAMAYDE (commune de moins de 2 000 habitants),
Michel LAMY (commune de moins de 2 000 habitants),
Catherine LEDOUBLE,
Didier LEPRINCE
Jean-Claude ROBERT (commune de moins de 2 000 habitants).

2) Élection des représentants du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (3 sièges)

Philippe DALLEMAGNE,
Madame Raphaëlle LANTHIEZ,
Monsieur Eric VUILLEMIN.

3) Élection des représentants du collège des syndicats de communes et des syndicats mixtes (1 siège)

Monsieur Nicolas JUILLET.

4) Élections du rapporteur général et des deux assesseurs

Madame Catherine LEDOUBLE est élue, rapporteur de la commission à l'unanimité.

Messieurs Bernard de la HAMAYDE et Didier LEPRINCE sont élus assesseurs à l'unanimité.